



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
SOCIETE SOSTENUTO POUR L'ORGANISATION  
D'UN SPECTACLE LE 16 JANVIER 2025**

**DÉCISION N° DM-24-434  
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Sostenuto, représentée par Madame Magali Leclerc dont le siège social est situé 50, rue de Thumesnil – 59 000 Lille – pour l'organisation du spectacle « Toute une vie sans se voir », le 16 janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Sostenuto, représentée par Madame Magali Leclerc dont le siège social est situé 50, rue de Thumesnil – 59 000 Lille – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Toute une vie sans se voir », le 16 janvier 2025, dont le prix de cession est fixé à 3 882,40 € (trois mille huit cent quatre-vingt-deux euros et quarante centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241223-lmc1H12712H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024  
Date de Publication : 23/12/2024